

ACHAT D'UN TERRAIN A BÂTIR

PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est délivré par la commune

- Achat terrain en ZAC : on peut déposer la demande du PC même si les travaux d'aménagement ne sont pas terminés.
 - Si architecte coordonnateur : lui faire valider la demande de PC avant le dépôt en mairie.
- Achat terrain en lotissement : le dépôt de PC n'est autorisé qu'une fois les travaux du lotissement achevés.

1

Prise de contact

Rendez-vous à l'agence ou sur le terrain. Vous pourrez **prendre connaissance des différentes parcelles** que nous proposons à la vente, notre conseiller pourra répondre à vos questions, organiser une visite des lieux, visualiser les plans...

2

Option sur un ou plusieurs lots (facultatif)

Vous pourrez **poser une option orale sur un terrain**, sans engagement. Il vous sera réservé pendant une période déterminée par notre conseiller. Il peut y avoir plusieurs options sur un même lot, jusqu'à l'engagement d'une des options (priorité par ordre chronologique).

3

Etude de faisabilité

Démarches auprès des constructeurs de votre choix (devis...) et des organismes bancaires (accord de principe), pour **déterminer la faisabilité de votre projet**.

4

Engagement

Signature de la **PROMESSE DE VENTE** (lotissement non achevé) ou du **COMPROMIS DE VENTE** (lotissement achevé ou ZAC). Cet engagement s'accompagne d'un versement d'une indemnité d'immobilisation (- de 5%).

Lors de la signature, il va être défini :

- Qui achète ?
- Qu'est-ce qu'on achète ?
- Sous quelle condition financière ?



Par prêt bancaire

Prêt sur la base du montant du terrain + construction
CONDITION SUSPENSIVE



Paiement comptant

5

Acte de vente définitif

Chez le notaire de l'opération (éventuellement accompagné du notaire des acquéreurs). Il établit et vous transmet plusieurs jours avant le rendez-vous, le **DECOMPTE** : prix du terrain + frais de notaire + frais annexes + coordonnées bancaires du notaire. Vous devez **verser les fonds nécessaires au moins 48h avant le rendez-vous**.

